Les fondamentaux du Droit du Travail

Maîtriser les bases du Droit social nécessaires au suivi managérial.



 ★ 図 distanciel
 図 présentiel

Intra: Devis sur demande – Inter: 750 € HT par stagiaire

(exo TVA)

Intra: Dates à fixer conjointement – Inter: Cf. Planning 2024

Objectifs:

Acquérir les fondamentaux en droit social nécessaires au suivi de son équipe dans le respect du cadre règlementaire (absences, contrats de travail, durée du travail, période d'essai, sanctions disciplinaires...).

Méthode pédagogique:

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage.

Apports théoriques et pratiques (outils), QCM, études de cas, exercices applicatifs, quiz.

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

Evaluation continue:

Appréciation du formateur sur l'acquisition des compétences pendant la formation à l'aide d'applications, de QCM et de quiz.

Manager, Assistant(e) RH ou juridique...

Consultante – Juriste spécialisé en Droit du Travail

Pas de prérequis



Programme

Introduction

I- Les sources du droit

- I.1 Les conventions collectives, les lois, les décrets, les accords d'entreprise, le contrat de travail
- I.2 Les usages et les accords atypiques

II- L'intégration d'un collaborateur

- II.1 Le contrat de travail : à durée déterminée, à durée indéterminée, le contrat saisonnier, le temps partiel, le temps modulé, le contrat d'apprentissage, le contrat « jeune »
- II.2 Les informations obligatoires
- II.3 La déclaration unique d'embauche (DUE)
- II.4 Le changement de situation d'un collaborateur.

III- Le départ d'un salarié

- III.1 La rupture à l'initiative d'un salarié
- III.2 La rupture à l'initiative de l'employeur

IV- Sanctionner un salarié

- IV.1 Définir la sanction disciplinaire
- IV.2 La procédure disciplinaire (hors licenciement)
- IV.3 La procédure disciplinaire particulière pour la sanction du licenciement, faute légère, grave, lourde...
- IV.4 Le rôle du conseil des Prud'hommes

V- La gestion des absences

- V.1 Les congés payés
- V.2 Les congés maladie
- V.3 Les accidents de travail et les maladies professionnelles
- V.4 L'inquiétude au travail



N° de formateur : 93 130 97 56 13

VI- Les obligations

VI.1 Les registres

V1.2 Les affichages obligatoires

V1.3 Les obligations de locaux

VI.4 Le service de la médecine du travail

VI.5 Le règlement intérieur

VII- La durée légale du travail

VII.1 Le travail effectif, les temps exclus

VII.2 Les heures supplémentaires, les heures complémentaires

VIII- Les instances représentatives du personnel

VIII.1 La section syndicale

VIII.2 Le CSE

VIII.3 Le CSSCT

Conclusion



www.kohesion-formation.fr N° de formateur : 93 130 97 56 13